

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel

Monsieur le Président du Conseil d'Etat
Olivier Curty
Bd de Pérolles 25
Case postale 1350
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 13 mars 2022

http://www.swisstribune.org/doc/220313DE_OC.pdf

LE PRESIDENT DE LA CONFÉDÉRATION A CHANGÉ DE CAP / MISE EN DEMEURE DE PASSER DU CÔTÉ DE L'INJUSTICE AU CÔTÉ DE LA JUSTICE EN FAISANT RESPECTER LES DROITS GARANTIS PAR LA CEDH.

Monsieur le Président du Conseil D'Etat,

Le 13 janvier 2022, je vous ai informé par mail que je faisais l'objet d'une saisie suite à ce que l'Etat m'a privé du droit d'être défendu par mon avocat, et que je ne trouve pas d'avocat pour faire respecter mes droits fondamentaux devant des Tribunaux indépendants. C'est un acte de contrainte contre lequel je ne peux pas me défendre sans avocat.

Cette situation est notamment liée à l'action des membres de l'ancien Conseil d'Etat de Fribourg qui violaient la CEDH et à votre devoir de Chef de l'Etat qui ne devez pas être du côté de l'injustice mais du côté de la justice.

Par la présente je vous informe que mes droits fondamentaux garantis par la CEDH ne sont toujours pas respectés. Je n'ai toujours pas d'avocat pour me représenter. Par contre le Conseil fédéral a changé d'attitude.

Le 8 mars dernier le Président de la Confédération a annoncé¹ qu'il n'était plus du côté de l'injustice, mais qu'il était maintenant du côté de la justice. Il a précisé qu'il voulait que la Suisse sanctionne ceux qui violaient le droit international dont les droits humains garantis par la CEDH.

Au vu de ce changement, par la présente, je vous mets en demeure de passer du côté de la justice et de sanctionner nos magistrats qui m'ont causé un dommage énorme en violant les droits garantis par la CEDH.

J'ai déjà expliqué cette situation à une de vos pairs, la Présidente du Conseil d'Etat vaudois. Vous trouverez ci-joint la copie² du courrier que je lui ai envoyé, avec la copie du courrier³ que j'ai envoyé à Me Isabelle MORET, ainsi qu'au Procureur⁴ général de la Confédération. Ces courriers vous concernent directement puisque tous nos magistrats qui connaissaient la demande⁵ d'enquête parlementaire ont délibérément violé la CEDH.

Au vu de ces pièces, je vous demande de prendre des mesures immédiates pour sanctionner ces magistrats et protéger mes droits fondamentaux garantis par la CEDH.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil D'Etat, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/220313DE_OC.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/220309DE_IC.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/220313DE_NG.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/220310DE_IM.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/220311DE_SB.pdf

⁵ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf